

PROCES VERBAL DU 3ème CONSEIL D'ECOLE

de l'école maternelle des Chardrottes

Du Jeudi 14 juin 2018

Présents : Equipe des enseignantes : Me Bach (Directrice), Me Chachuat, Me Chantrel, Me LeGouarin, Me Peaucelle, Me Ritter et Me Wable

Représentants de parents: PEEP : Me Becourt

FCPE : Mme Chevalier, Me Kerjan et M Martin

Mairie : Me de Marcillac (Adjoint au Maire en charge de l'Education et de la restauration), Me Hannebelle (Conseillère municipale)

DDEN : Me Tachot

Excusée : Me Champagnac, Inspectrice de la circonscription de Chatou et Houilles,

1. Fonctionnement du Conseil d'école

a) Tour de table / secrétaires de séance

Les secrétaires de séance retenus par le conseil d'école sont Mme Chevalier et Mme Wable .

b) Adoption du procès-verbal du conseil d'école précédant

Le procès-verbal du conseil d'école du 6/03/18 est approuvé à l'unanimité.

2. Vie scolaire

a) Effectifs prévisionnels de rentrée

Les inscriptions pour la rentrée scolaire ont débuté le 5 mars.

A ce jour : PS / 52 MS : 49 / GS : 57 soit 158 élèves.

Une moyenne de 31.6 par classe.

Il faut 163 élèves (selon la Noder, norme départementale) pour rouvrir la 6^{ème} classe.

La commission de dérogation a eu lieu le 15 mai 2018, a refusé toutes les demandes de dérogation (11).

Madame de Marcillac précise que certaines familles ont fait appel de cette décision et que c'est Monsieur le Maire qui statuera.

Enseignantes : Départ de Mme Le Gouarin Pauline, Mme Peaucelle Florence et Mme Wable Virginie. Une enseignante a été nommée pour la rentrée à titre définitif.

Atsem : Départ de Mme Réveillaud Catherine.

Les représentants des parents d'élèves demandent à la mairie s'il est possible d'affecter du personnel supplémentaire sur l'école pendant le temps scolaire compte tenu des effectifs très importants pour l'année 2018-2019. En effet, disposer d'une ATSEM supplémentaire pourrait compenser en partie les difficultés de gestion des groupes de PS surchargés, afin d'une part de soulager les adultes les encadrant mais surtout à ce que le 1er contact de ses enfants avec l'école se fasse dans de meilleures conditions. Madame de Marcillac répond que la mairie n'affectera pas de poste d'ATSEM supplémentaire aux Chardrottes car elle applique la charte des ATSEM de la ville qui prévoit 1 ATSEM par classe moins 1, soit 4 ATSEM aux Chardrottes pour l'année 2018-2019. Mme De Marcillac rappelle que "la plupart des écoles maternelles françaises fonctionnent avec 1 ATSEM en petite section et une ATSEM pour deux classes chez les moyens grands, la ville de Chatou est en dessus de cette norme la plus classique"

La ville fait un effort important cette année pour renforcer les moyens humains sur les temps dont les taux d'encadrement relèvent de la responsabilité de la ville.

. La ville a besoin de maîtriser sa masse salariale.

La Directrice indique proposer un service civique chaque année mais qu'il n'y a pas de candidat. Elle explique également accepter toutes les demandes de stages.

Mme Bach demande qu'une ATSEM volante soit nommée sur l'école pour la rentrée au vu des effectifs chargés.

Madame de Marcillac explique que les ATSEM volantes sont réservées aux écoles avec les effectifs les plus importants. Il sera donc possible d'affecter une ATSEM volante aux Chardrottes. Cependant, les ATSEM volantes sont très souvent sollicitées pour assurer les remplacements ATSEM absentes dans les écoles.

Madame Bach explique que si les effectifs atteignent 163 élèves pendant l'été, la direction académique et l'inspection académique peuvent décider de la réouverture éventuelle d'une sixième classe. Toutefois, une telle décision ne sera pas prise avant la rentrée. Ce qui signifie que la rentrée se ferait à 5 classes pour en avoir une 6^{ème} le lendemain. Une telle situation est complexe à gérer pour les enseignants et compliquée à vivre pour les élèves.

L'équipe enseignante a prévu deux scénarii (5 ou 6 classes) pour parer toute éventualité.

b) GS à l'école Victor Hugo :

Découverte du self de la cantine pour une partie des élèves le 11 et récréation (11h45 à 13h). La visite du 12 juin pour la seconde partie des élèves a été annulée compte tenu de l'affaissement du toit de la cantine de l'école Victor Hugo. Visite de l'école par Mme Bouvier, la directrice et les futurs CM1 le vendredi 22 juin à 9h30 pour la classe 3 et 10h30 pour la classe 4.

Rencontre avec les CP toute la semaine du 25 juin au 29 juin dans la classe (uniquement pour les élèves qui seront scolarisés à V Hugo) par groupe de 4 élèves

c) Les futurs PS/ visite des crèches

Vendredi 8 juin de 9h à 10h15, 4 enfants de la crèche du vieux moulin et 5 de la crèche des petits loups sont venus assister à des ateliers de PS dans les classes. Familiarisation avec le milieu scolaire très appréciée par les assistantes maternelles de crèche.

d) Portes ouvertes pour les nouveaux élèves

Le vendredi 22 juin à partir de 18h30, l'école ouvre ses portes pour les nouvelles familles : découverte des locaux, rencontre avec l'équipe éducative.

e) Manifestations

Atelier boulangerie au Super U pour toutes les classes : très apprécié

Décoration du mur du potager avec les MS/classe 5 et GS/classe 4

Peinture sur le portail de la cour avec les PS/classe 2 et MS/classe 6

A suivre :

Classe 4/GS/Mme Chachuat, le 25/06 / pompiers de Chatou

Classe 2/PS/ découverte de la médiathèque et visite de l'exposition « ma ville », le 20/06

Toutes les classes en pique-nique sur l'île de Chatou le jeudi 5 juillet. Bien se désinscrire sur espace citoyen.

f) Bilan coopérative

Total du solde au 14/06/2018 : 5375.85 euros

Dernières entrées :

616 euros/sacs (bénéfices)
1274 euros/kermesse (bénéfices)
696 euros/ photo de groupe (bénéfices)

Dépenses :

29 euros/nez rouges pour la photo
50 euros/ carte iTunes pour achat d'applications
1103.15 euros/ sacs
450 euros / enfants du désert
573 euros/ kermesse (lots, boissons, hots dog...)
1357 euros photographe

Tous les documents sont consultables dans le bureau de la Directrice.

3. Partie pédagogique

a) Projet "Ma ville" / exposition à la médiathèque

Les classes qui le souhaitent, ont participé à ce projet de cisconscription. Une exposition dans le hall d'entrée dans un premier temps puis à la médiathèque du 18 juin au 30 juin pour toutes les classes de Chatou.

PS/classe 2 : empreintes autour de l'école, construction de maisons en volume, peinture, dessin et collage d'une représentation de la ville.

MS/classe 6 et GS/classe 3 : Fresque sur James RIZZI, peinture sur la ville imaginaire Hundertwasser, plan de Chatou (rue et numéros)

Décloisonnement GS3 avec PS1 : création d'un abécédaire par les GS pour les PS + maquette sur le projet ville.

Ils ont été recus à la Mairie par M Le Maire et Me de Marcillac/

b) Retour du projet sur le handicap / enfants du désert

Mme Bach est passée dans chaque classe pour montrer une vidéo d'une séance d'équinothérapie avec les enfants handicapés d'Argentine et des photos du centre.

Echanges riches autour du handicap / projection pour l'année prochaine : les personnes aveugles, les sans abris, les personnes dans les hopitaux, les personnes âgées ...

Madame Bach invite les fédérations et les parents d'élèves à proposer des projets ou des associations que l'école des Chardrottes pourraient soutenir.

Les fédérations proposent l'organisation de visites dans des maisons de retraites comme le Carré Brimont, Marconi à Chatou ou encore Cognacq Jay à Rueil-Malmaison. Il pourrait y avoir des rencontres régulières avec des personnes âgées.

c) Présentation du plan numérique et du déploiement wifi dans les écoles

Mme Bach transmet l'explicatif détaillé de la démarche de la ville en partenariat avec l'Education Nationale.

« Dans le contexte d'usages numériques de plus en plus importants dans les écoles, il est essentiel de **partager une vision cible** permettant de lister, prioriser et inscrire dans une perspective globale, l'ensemble des besoins en ressources numériques des écoles. Le "Plan Ecoles Numériques", présenté aux directeurs des établissements mi-mai, prévoit 4 volets d'investissement : les infrastructures, les équipements, les contenus et accompagnement, découverte & tests. Le volet "infrastructures" est à l'image des grandes infrastructures routières : il nous faut les construire les autoroutes pour faciliter les déplacements de données. Ces autoroutes, ce sont les liens en fibre optique qui vont être déployés d'ici la fin de l'année et permettre un usage d'Internet en Très Haut Débit. Mais ces autoroutes ne servent à rien sans les bretelles d'accès : le réseau informatique interne à l'école. Deux types de réseaux, complémentaires, sont envisagé : **le réseau filaire et le réseau sans fil (le WiFi)**. Ce dernier est indispensable pour faciliter la mobilité des équipements informatiques (PC ou tablettes) à l'intérieur des salles de classe et dans l'ensemble de l'établissement.

Nous prévoyons un déploiement raisonnable, en accord avec l'équipe pédagogique et surtout **dans le respect strict du référentiel de l'Education Nationale**. En effet, le Ministère encadre l'usage de la technologie dans les établissements scolaires : durée d'exposition, âge limite des enfants exposés (3 ans), puissance d'émission du signal, etc.

Nous travaillons **en plein accord avec l'Inspectrice d'Académie et le référent Numérique des écoles** qui valident et même militent pour ce déploiement.

A noter enfin concernant d'éventuelles questions de santé publique qu'au-delà du référentiel déjà très strict de l'Education Nationale, les équipements disponibles à la vente en France respectent des normes qui contraignent déjà les puissances d'émission. A titre d'exemple, nos bornes émettront environ **20 fois moins qu'un téléphone mobile**. Elles émettront également moins fort que les box des particuliers en particulier par la mise en oeuvre de technologie permettant de limiter le rayonnement en direction uniquement du u des terminaux qui s'y connectent (et non à 360° sans distinction).

Pour toute question, nous vous encourageons à diriger les personnes vers le site internet de l'Education Nationale : <http://eduscol.education.fr/cid89186/referentiel-wifi.html> »

La mairie propose des Ateliers co-création :

- Propositions de domaine d'investissement
- Synthèse et vote des participants pour les idées ou projets prioritaires
- Travail en petit groupe pour faire une synthèse sur deux ou trois idées étant ressorties

Enfin, suite à ce travail, une synthèse globale sera produite et alimentera le Plan Ecoles Numériques qui rentrera dans une phase de chiffrage budgétaire des propositions et de cadencement.

Le Plan sera ensuite présenté à la rentrée 2018.

L'atelier de co-création pour les maternelles aura lieu le jeudi 27 juin 2018.

4. Activités péri-scolaires / questions de parents

a) Quelles seront les nouvelles modalités d'organisation du temps péri-scolaire à la rentrée?

Madame de Marcillac indique que la mairie souhaite capitaliser le travail réalisé et les bénéfices de la semaine de 4,5 jours. La mairie souhaite voir se poursuivre la collaboration entre équipe d'animation et équipe éducative.

Sur le temps périscolaire, il y aura 1 coordinateur et 1 adjoint par école. Les ATSEM seront présentes sur le temps garderie du matin.

Il y aura 1 adulte de plus qu'actuellement sur le temps du déjeuner, temps pendant lequel l'école est déclarée en centre de loisirs ce qui impose un taux d'encadrement plus élevé. La mairie souhaite ainsi améliorer l'accueil des enfants porteurs de handicap.

b) Quelles activités seront proposées les mercredis?

Madame de Marcillac explique que les mercredis seront organisés comme les jours d'accueil de loisirs pendant les vacances. Sur la base des résultats du deuxième sondage réalisé auprès des familles, seront proposés des accueils les mercredis à la journée, le matin avec repas et l'après-midi avec repas.

Des activités culturelles, sportives et manuelles seront proposées ainsi que des sorties.

5. Restauration scolaire et hygiène/question de parents

Lors de la visite cantine du 10 avril dernier, a été présenté aux parents présents le travail réalisé avec les enfants autour des menus. Sera-t-il poursuivi et si oui, serait-il possible de l'enrichir afin d'expliquer de façon simple et adaptée aux enfants ce que chaque aliment apporte? (ex.: fromages/desserts/sauces = sucres et gras : énergie pour bouger et réfléchir // viandes/poisson/œufs = protéines: briques pour grandir // légumes/fruits = vitamines et fibres pour le bon fonctionnement du corps, etc.).

Madame de Marcillac répond que cela constitue un axe de la politique éducative. Ce travail sera poursuivi et approfondi.

6. Sécurité et équipement

a) **Point sur la sécurité à l'école (exercices incendie et PPMS...).**

- Exercice incendie : jeudi 14 juin n' a pas eu lieu: le gardien prévu ne s'est pas déplacé. Il est donc reporté avant le 7 juillet.
- PPMS : prévu la semaine 27. Les parents seront informés via les cahiers de correspondances et la mairie si le PPMS a lieu aussi sur le temps péri-scolaire.

Madame de Marcillac informe qu'une expertise a été commandée sur tous les bâtiments de ville recevant du public suite à l'affaissement du toit de l'école Victor Hugo. L'étude diligentée par le Maire concerne tous les bâtiments accueillant du jeune public (crèches, écoles, centres de loisirs..)

Toutes ces expertises seront rendues publiques

b) **Demande de mobilier sur le budget investissement**

La commande des patinettes volées en janvier vient d'être passée par la mairie.
Commande mobilier pour les classes et salle de jeux / en attente

c) **Nettoyage des classes**

Date du nettoyage des vitres et des classes cet été ?

Demande de Mme Bach : avant la reprise du 30 aout si possible afin que les institutrices aient le temps de réaménager leur classe avant la rentrée. Elles souhaiteraient que ce délai soit reconduit chaque année.

d) **Bilan des demandes d'intervention**

Les interventions sont toujours rapides et efficaces.

-réparation du loquet salle des maitres, de la porte d'entrée, de la barrière en bois derrière le chalet

de la serrure du portail de la cour.

- vérification des ampoules de toute l'école

En attente

- Réparation du loquet bureau
- Présence de fourmis classe 1
- Réglage de la sonnerie du matin
- Refaire le sol du patio classe 1 et 2

